

Charte d'Aix-Marseille Université en faveur de la science ouverte

Préambule

La science ouverte est un mouvement visant à rendre la recherche scientifique et les données qu'elle produit accessibles à toutes et tous ainsi qu'à tous les niveaux de la société. Elle couvre l'ouverture des publications, des données de recherche, mais aussi la transparence des processus de travail, permettant une meilleure reproductibilité et un respect de l'intégrité de la recherche.

Présente et impliquée dans l'accès ouvert depuis 2014, Aix-Marseille Université souhaite assurer l'accès le plus large possible à la production scientifique de sa communauté, aux publications comme aux données de la recherche. Cet engagement vient amplifier l'investissement de l'établissement dans les missions de transmission de la connaissance, de développement de la recherche scientifique et technologique, au service de la société.

L'implication de l'université dans les questions de science ouverte se traduit plus largement par sa participation active aux travaux sur la science ouverte de l'université européenne [CIVIS](https://civis.eu/fr) (<https://civis.eu/fr>) et de son volet Recherche « RIS4CIVIS », ainsi que par l'intégration d'un axe « science ouverte » dans sa démarche de certification [HRS4R](https://www.univ-amu.fr/fr/public/hrs4r) (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/hrs4r>).

La mise en place des dispositifs développés dans le cadre de ces projets et leur articulation avec les objectifs d'AMU en matière de science ouverte, est coordonnée par un Chargé de mission Science ouverte, délégué auprès du Vice-Président Recherche de l'établissement, et inscrite dans le Schéma directeur du numérique de l'établissement.

La politique d'Aix-Marseille Université décrite ici s'inscrit pleinement dans la dynamique impulsée en 2018 par le [Plan National pour la Science Ouverte](#) (PNSO) et dans les dispositifs internationaux d'appui à la science ouverte tels que le Plan S. Elle permet également de répondre aux demandes des agences de financement de la recherche, en France comme en Europe.

Article 1. Publications

La valeur et l'utilité des résultats de la recherche publique augmentent avec leur diffusion et leur utilisation par les chercheurs du monde entier, mais aussi par les entreprises, les citoyens et la société dans son ensemble.

L'accès ouvert (ou *open access*) permet une dissémination large des résultats de la recherche, que ce soit par le dépôt des résultats de recherche dans une archive ouverte ou par la publication de ces résultats dans une revue en accès ouvert. Il s'inscrit dans le mouvement plus global de la science ouverte.

Aix-Marseille Université recommande à ses enseignants-chercheurs de rendre accessible au plus grand nombre les publications issues de leurs travaux de recherche en les déposant dans l'archive ouverte de l'université [HAL AMU](#) dès leur publication.

La charte de signature des publications scientifiques d'Aix-Marseille Université encadre l'affichage des affiliations des auteurs de ces publications. Elle rappelle que les publications issues de projets bénéficiant de financements nationaux ou européens doivent respecter les obligations de dépôt dans une archive ouverte exigées par les organismes financeurs.

Par ailleurs, depuis 2018, tous les projets de recherche financés par la fondation A*MIDEX sont soumis par convention à une obligation de dépôt dans HAL AMU des publications en résultant.

Article 1.1. Dépôt dans l'archive ouverte HAL AMU

L'archive ouverte HAL AMU permettant de gérer les éventuels embargos à appliquer pour respecter les dispositions de la Loi pour une République numérique (6 mois pour les sciences et techniques et 12 mois pour les sciences humaines et sociales) et les politiques des éditeurs vis-à-vis de l'auto-archivage, les documents peuvent donc être déposés dès leur publication.

La version à déposer est la version électronique finale du manuscrit acceptée pour publication, intégrant les modifications éventuelles issues du processus de relecture éditoriale, ou sa version éditorialisée si la politique de l'éditeur l'autorise.

Article 1.2. Incitation au dépôt

Pour les laboratoires dont elle est tutelle ou co-tutelle, Aix-Marseille Université met en place une politique incitative au dépôt se concrétisant par l'obtention de financements supplémentaires liée, entre autres, au dépôt de la production des laboratoires dans l'archive ouverte HAL AMU. Le détail des critères d'attribution de ce bonus performance est défini annuellement et approuvé par la Commission Recherche.

Article 1.3. Ouverture des presses universitaires

Le service commun des presses universitaires d'AMU, Aix Marseille Editions, à travers les Presses Universitaires de Provence (PUP) et les Presses de l'Université d'Aix Marseille (PUAM), concourt à la diffusion de la production scientifique de l'université.

Les politiques éditoriales des [PUP](#) et des [PUAM](#) reflètent l'engagement d'AMU en faveur de l'accès ouvert. <https://presses-universitaires.univ-amu.fr/>

Article 2. Données de la recherche

Dans le prolongement de ces actions, Aix-Marseille Université définit une politique de gestion de ses données de recherche, inscrite dans son Schéma directeur du numérique, afin de doter sa communauté scientifique des outils et moyens de pratiquer une science ouverte et responsable.

AMU recommande l'ouverture par défaut des données de la recherche qui peuvent l'être, selon le principe : « aussi ouvert que possible, autant fermé que nécessaire ».

Les données de recherche collectées, produites et utilisées par et pour la recherche scientifique à AMU, ou avec des moyens mis en œuvre par l'université, doivent être, dans la mesure du possible, rendues accessibles et réutilisables selon les principes FAIR : Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable¹.

La mise en place d'une démarche FAIR pour la gestion des données s'appuie sur la création, pour chaque projet de recherche, d'un plan de gestion des données (PGD ou Data Management Plan, DMP).

Article 3. Formation, sensibilisation à la Science Ouverte

Aix-Marseille Université s'engage à accompagner, sensibiliser et former sa communauté scientifique à la gestion des données de la recherche et aux pratiques en faveur d'une science plus ouverte et intègre.

Article 4. Soutien à la bibliodiversité

Aix-Marseille Université soutient les modèles économiques de publication équitables, favorisant le développement de la bibliodiversité exprimée dans l'[Appel de Jussieu²](#), dont AMU est signataire, et œuvre au financement d'infrastructures de diffusion de la recherche.

¹ <https://www.ouvrirlascience.fr/fair-principles/>

² <https://jussieucall.org>

Article 5. Suivi des frais de publication

L'université comptabilise annuellement les dépenses de frais de publication (Article Processing Charges, APC) exécutées sur son budget et les verse dans l'outil mutualisé [Open APC](#)³.

Article 6. La science ouverte, base d'une nouvelle évaluation de la recherche

Aix-Marseille Université s'engage à intégrer progressivement les critères de la science ouverte dans les grilles d'évaluation des projets, puis dans l'évaluation des carrières de ses personnels. Ces nouveaux critères incluront les principes définis internationalement lors de la déclaration de San-Francisco (DORA)⁴ et dans le manifeste de Leiden⁵.

Aix-Marseille Université participera de plus aux réflexions nationales et internationales visant à développer les critères de la science ouverte dans les évaluations collectives.

Article 7. Vers une science citoyenne

Aix-Marseille Université s'engage à soutenir les actions permettant de favoriser la dissémination des résultats de la recherche dans la société, en permettant également à tout citoyen de s'impliquer dans la production de données fiables basées sur la méthode scientifique. L'objectif affiché étant de poursuivre l'idéal d'un accès universel à un savoir en construction.

* * *

Cette politique, qui sera entre autres affichée sur le site Web d'Aix-Marseille Université, sera révisée régulièrement pour suivre les évolutions de l'établissement en matière de science ouverte.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- SCD, Cellule Science Ouverte : scd-science-ouverte@univ-amu.fr
- DRV, Cellule Bibliométrie : carine.dou-goarin@univ-amu.fr
- Chargé de mission Science Ouverte : Fabien.Borget@univ-amu.fr

**Charte approuvée par la Commission Recherche du 03/06/2021
et par le Conseil d'administration du 20/07/2021**

³ <https://treemaps.intact-project.org/apcdata/openapc/>

⁴ <https://sfdora.org/read/>

⁵ <http://www.leidenmanifesto.org>